

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 02 NOVEMBRE 2022 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

22/089/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur de l'Education Populaire - 3^{ème} répartition 2022.

22-38594-DGAJSP

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur de l'éducation populaire en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- la citoyenneté, le pouvoir d'agir et l'implication des Marseillais ;
- les espaces d'expression qui favorisent les échanges, les rencontres et la vie sociale ;
- les actions socio-culturelles à visée éducative et artistique ;
- l'éducation, la citoyenneté, l'inclusion sociale, le pluri et l'intergénérationnel.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une troisième répartition des crédits de l'année 2022, d'un montant de 13 000 Euros (treize mille Euros) dont 4 500 Euros (quatre mille cinq cents Euros) pour l'association de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Est annexée à ce rapport, la convention de l'association subventionnée de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Une subvention est attribuée à l'association de notre secteur œuvrant dans le domaine de l'éducation populaire, au titre de l'année 2022 et dans le cadre d'une troisième répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Dossiers N°	Montant en Euros
41812	Manifeste rien	24 traverse des Platrières C/ M Jean-Marc BESCHON 13012 Marseille	EX020756	4 500

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée.
Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

ARTICLE 3 Le montant de la dépense, soit 13 000 Euros (treize mille Euros) dont 4 500 Euros (quatre mille cinq cents Euros) pour l'association de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2022, nature 6574.1, fonction 520, service 21502, action 13900910.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**